

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 43

EFFECTIF LEGAL : 43

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.09.2022
Convocation faite
Le 13.09.2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le lundi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2022-09-156), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (à partir du point n°2022-09-156), M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Pascal GILLAUX (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Claude WALLENDORFF (jusqu'à l'approbation des comptes-rendus du 16 juin et du 26 juillet 2022), M^{mes} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Jean GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération
N°2022-09-162**

**Avenant convention
financière pour la poursuite
des études de sauvegarde
de l'église Saint-Lambert de
MONTIGNY SUR MEUSE**

Vu l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention reçue le 16 août 2022, de la Commune de MONTIGNY-SUR-MEUSE, relative à la poursuite des études de diagnostic de l'Église St-Lambert, en vue de sa sauvegarde,

Vu la délibération n°2021-11-105 du 17 novembre 2021, attribuant un fonds de concours à la Commune de MONTIGNY-SUR-MEUSE, pour le diagnostic complémentaire de l'église Saint Lambert, classée au titre des Monuments Historiques, depuis le 15 mars 1993, d'un montant de 4 641,23 € HT, soit 10 % du montant total de l'étude,

Considérant la nécessité de recourir à une prestation non prévue initialement pour une mission d'économiste de la construction pour un montant de 2 200 € HT soit 2 640 € TTC,

Considérant la nécessité de compléter le diagnostic structure réalisé par BMI,

Considérant le montant total des prestations complémentaires s'élevant à 19 040,00 € HT soit 22 848,00 € TTC portant le montant total de l'opération à 65 458,33 € soit 78 550 €,

Entendu la remarque de M. Claude WALLENDORFF relative à l'intitulé de la demande qui doit être « fonds de concours » et non « subvention » ,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le maintien de la prise en charge de 10 % du montant TTC des dépenses,
- * **fixe** le nouveau montant de la subvention à 7 855 €,
- * **autorise** le Président à signer tous documents, nécessaire.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS



Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardenne Rives de Meuse
Le Premier Vice-Président
Daniel DURBECQ